

Image not found or type unknown



## covisibilité ABS urbanisme apres dernier arrêté du 5 juin 2020

Par mia55, le 02/08/2022 à 12:31

Bonjour

J'ai une maison aux abords des batiments de france ((500M) qui n'est pas ouvert aux public .La maison ne se voit pas de n'importe quel point de vue par rapport au monument.

Suis je soumis a l'autorisation des ABS si je fais des travaux ?

Merci pour votre réponse